# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MARS 2023 à 19H00



## N° 021/2023 – Subvention à la Régie de l'énergie 2023

Conseillers en exercice : 28 – Présents : 21 – Excusés avec Pouvoir : 5 – Excusé sans Pouvoir : 1

Absent: 1 - Votants: 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 29 MARS, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 23 MARS 2023, sous la présidence de Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.

## **ETAIENT PRESENTS:**

## Mesdames, Messieurs:

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

#### **ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR:**

## Mesdames, Messieurs:

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Céline ROUSSEL), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO).

## **ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR:**

**Monsieur** GRUET Alexis

#### **ETAIT ABSENTE:**

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Monsieur Guillaume FAUVET, Maire, conformément au rapport de la commission des finances du 15 mars 2023, expose au Conseil Municipal que la maquette budgétaire 2023 du Budget annexe de la Régie de l'Energie ne trouve son équilibre prévisionnel qu'avec l'apport d'une subvention d'équilibre du Budget Général, prévue à 37 750 euros.

Considérant l'exposé suscité de Monsieur le Maire et l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 15 mars 2023,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de voter une subvention prévisionnelle d'équilibre de 37 750 € à l'article 6573641 du budget général, au bénéfice du Budget 2023 de la Régie de l'Energie.

**DIT** que cette aide pourra n'être versée que partiellement selon les résultats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230329-021-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023 Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : \_\_\_\_\_/ 2023

Publication : 11/04/2023

Délibération n°021-2023 du 29 mars 2023 (suite) - 2 -

**DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,

**Guillaume FAUVET** 

Le secrétaire Patrick BOUVARD

